

La droite à l'abordage du fédéralisme

Le parti radical vaudois, les libéraux genevois, le PDC tessinois, aussi bien que l'UDC zurichoise, contre leurs conseillers d'Etat et en accord avec les instances nationales, soutiennent le paquet fiscal. Le moins d'impôt prend le pas sur le fédéralisme. La raison des Etats plie sous la pression de l'économie et du patronat.

C'est le signe de changements qui affectent les mœurs politiques suisses. D'une part, le Parlement fait et défait les lois, parfois sous l'influence de puissants groupes de pression et en désaccord avec le gouvernement, suscitant ainsi l'opposition des parties lésées ou des collectivités négligées via les instruments de la démocratie directe. La confection du paquet fiscal, sans oublier le contre-projet «Avanti», est exemplaire à cet égard. Les Chambres, en retouchant le projet du Conseil fédéral, ont touché dans le vif les finances des cantons qui ont réagi avec l'arme du référendum.

D'autre part, le principe de subsidiarité se réduit comme peau de chagrin. Malgré les garde-fous constitutionnels et l'enchevêtrement des tâches toujours en cours de désenchevêtrement, le pouvoir fédéral se renforce alors que celui des cantons s'érode. Le Conseil des Etats défend de moins en moins la cause des cantons qui font appel à des lobbyistes professionnels, faute d'autres solutions. Pierre Chiffelle, conseiller d'Etat socialiste vaudois, craint le pire et agite le spectre de cantons assimilés à «des zones administratives chargées d'appliquer les décisions de la Confédération» (*Le Temps* du 20 mars 2004). Sécurité

sociale, politique budgétaire et économie, énergie, sont autant de domaines où la Confédération a accru ses compétences. Les tiraillements entre l'autonomie des Etats et le processus de centralisation caractérisent l'histoire de la Suisse. La répartition des ressources exemplifie à l'excès cet affrontement. Sur tout, quand en voulant harmoniser sur le plan formel les impôts directs des cantons et des communes, la Confédération pénalise concrètement leur capacité d'action.

Enfin, l'enracinement cantonal des partis se délite. Fatalement, les intérêts en jeu bravent le fédéralisme. Les identités locales et régionales deviennent périphériques, sinon superflues. Les impératifs de l'économie globalisée se moquent du consensus helvétique, voire du contrôle démocratique, imaginé après la guerre du Sonderbund pour assurer la cohésion du pays.

L'affrontement actuel sur le paquet fiscal montre à quel point la droite, UDC en tête, fait fi de l'autonomie cantonale. Forte de sa majorité, elle veut imposer sa fiscalité «de classe», corrigée d'une progression à froid redécouverte in extremis.

Comme le soulignaient des études il y a une dizaine d'années déjà, les partis cantonaux, les bourgeois en première ligne, autrefois fiers de leur indépendance par-dessus les contraintes idéologiques, se rallient bien plus que par le passé aux mots d'ordre du centre. Au risque de compromettre le fragile équilibre entre la Confédération et les Etats qui la composent. MD

Dans ce numéro

La TVA est un bon moyen pour financer les assurances sociales.

Lire en page 2

La nouvelle loi sur la radio et la télévision a résisté aux attaques de la droite.

Lire en page 3

La révision de la loi sur les cartels rentre en vigueur le premier avril prochain.

Lire en page 4 et 5

La Suisse occidentale existe.

Lire en page 7

La TVA délaissée

Le recours à la taxe sur la valeur ajoutée pour financer les assurances sociales préserve les prestations des attaques de la droite. Elle renforce également la solidarité entre les générations.

Au grand menu des votations du 16 mai, pour gourmets de civisme, figure l'augmentation de la TVA, 1,8%. La droite économique et politique n'en veut pas pour des raisons d'opportunité et de doctrine. La gauche socialiste la soutient sans conviction, échaudée par l'échec de son initiative sur l'assurance maladie qui recourrait à la TVA comme une des sources de financement, inhibée par l'opposition doctrinaire entre la fiscalité directe vertueusement progressive et l'indirecte lâchement proportionnelle. Il faut donc rouvrir le débat, car il s'agit du financement immédiat de l'assurance invalidité et, à terme, celui de l'AVS. D'autre part une opposition de principe bloquerait le rapprochement avec l'Union européenne qui exige de ses membres un taux minimal de 15%.

Solidarité des générations

Pour le financement des assurances sociales, le recours à la TVA permet de ne pas augmenter les cotisations salariales et patronales et donc de ne pas alourdir le coût du travail. L'assiette de la TVA est la plus

large possible: tout consommateur participe, y compris les retraités eux-mêmes, ce qui élargit la solidarité entre les générations qui n'est plus à sens unique, des actifs aux rentiers; les bénéficiaires de l'AVS participent aussi pour une part à son financement et la consolident du même coup. A défaut, la droite s'attaquera aux prestations. L'allongement de la durée du travail, les 67 ans de Pascal Couchepin, n'est pas son seul programme. D'autres (proposition du radical zurichois Filippo Leutenegger) envisagent de modifier les montants qui permettent de toucher une rente maximale. L'équilibre entre le premier et le second pilier serait du même coup bouleversé. Qu'est-ce en comparaison un point de TVA, où les sommes prélevées sont réaffectées totalement au secteur social?

Le revenu disponible

La fiscalité directe ou indirecte est considérée par ceux qui en font la critique économique et politique comme le prélèvement de sommes retirées du libre jeu de l'économie. La réinjection dans le circuit économique et social est en général omise

ou citée marginalement. De plus, l'analyse est fautive en ce qui concerne la TVA.

Dans une étude commandée en 2003 par *economiesuisse* à *SwissVAT* et qui tente de relever tous les effets négatifs d'une augmentation de la TVA, on lit: «dans la mesure où cette charge supplémentaire peut être reportée sur les consommateurs finaux, ceux-ci disposeront d'autant moins de pouvoir d'achat pour consommer.» Cette affirmation n'est valable théoriquement que dans une économie statique. Or, pratiquement l'économie est évolutive et en constante interaction. Les prix sont influencés par la TVA, mais l'indice du coût de la vie sert de référence pour les négociations salariales ou pour l'adaptation des rentes lorsqu'une base légale l'exige, comme c'est le cas pour l'AVS. Un particulier salarié qui acquitte une facture de 100 francs peut se dire que sans TVA il aurait pu dépenser 7,60 francs de plus. Mais le compte est inexact, car sans TVA, il n'aurait pas disposé de 100 francs, comme c'est le cas si son salaire est adapté à l'indice des prix. (Le vrai coup de force de la droite serait de demander que les impôts indirects ne soient pas pris en compte par l'indice des prix. Elle y a songé mais pas osé jusqu'ici.)

Dans une économie en interaction, une hausse de la TVA est équivalente à un point d'inflation que s'offre le secteur privé par contrainte (hausse de l'énergie ou du loyer de l'argent ou des importations, etc.) ou, quand la concurrence le permet, pour rélargir son bénéfice. Une hausse de la TVA, c'est une inflation, volontaire, que l'autorité politique déclenche à son profit. On ne saurait en abuser dans une économie ouverte, d'exportation et de tourisme. Mais c'est une technique maîtrisable, aux effets, entre toutes formes de prélèvement, socialement et économiquement la plus supportable. Les pays européens ont su en tirer parti: leur taux de croissance n'est-il pas supérieur au nôtre, avec une TVA à 15% ou plus? *ag*

L'épreuve de force européenne

Médias et parlement se sont enfin emparés du sujet de nos relations européennes. Mais en vrac. Cela va du grand thème de l'adhésion sorti de dessous la pile des dossiers bilatéraux au minutage de l'attente des pendulaires à la frontière allemande. De ce grand brassage ressort mal la question essentielle: l'opportunité de l'épreuve de force engagée par la Suisse elle-même qui a fait savoir qu'elle ne parapherait pas l'accord sur la fiscalité de l'épargne tant qu'elle n'aurait pas des garanties de pouvoir adhérer à Schengen à ses conditions.

Le choix, c'est ou renoncer à Schengen et mettre en vigueur l'accord sur la fiscalité de l'épargne ou vouloir Schengen et accepter de redéfinir les conditions de levée du secret bancaire. Quel que soit le choix, l'épreuve de force engagée doit cesser.

On s'étonne que le Parlement, par peur d'interférer dans les négociations, ne pose pas cette question directe. Et on regrette aussi que les 200 signataires du manifeste pour une adhésion immédiate ou le Nomes soient absents de ce débat critique. On aimerait les entendre dire, eux aussi, que l'épreuve de force engagée sciemment par la Suisse, le chantage à la non signature du traité déjà négocié sur la fiscalité de l'épargne, est une faute politique grave et qu'il faut y mettre fin. *ag*

L'étude de *SwissVAT* est disponible sur le site: www.swissvat.ch/fr/publikationen/pub0803gs.pdf

Long feu pour le lance-flammes libéral

L'attaque frontale d'*economiesuisse* et de l'UDC contre les radios et TV de service public a échoué.

La SSR et les diffuseurs locaux ont su convaincre le Conseil national que le marché est un mauvais régulateur de l'audiovisuel.

Le jeu de massacre n'a pas eu lieu. Le Conseil national a adopté à une confortable majorité la nouvelle loi sur la radio et la télévision, sans modifier fondamentalement les propositions du gouvernement. Les milieux économiques, relayés par l'UDC et les radicaux «tendance Bahnhofstrasse», entendaient offrir une large place à de nouveaux médias privés en limitant fortement l'influence de la SSR et des petits diffuseurs locaux. L'attaque était massive. La SSR aurait dû se limiter dans chaque région linguistique à un programme TV et deux programmes radio. L'UDC voulait même restreindre la redevance et en priver les petites radios et TV de proximité. C'est le contraire qui s'est produit.

La loi offre un ballon d'oxygène pour le service public. Elle ne réglemente pas le nombre des programmes de la SSR. Les recettes de parrainages que l'on voulait enlever aux radios sont maintenues. Le Conseil du public censé surveiller la radio et la télévision a été biffé. Une redevance multipliée par quatre est versée aux petits diffuseurs qui acceptent de participer activement à l'information et à la vie locale. Les partisans de la déréglementation ont perdu une bataille. Ils pensent ne pas avoir perdu la guerre. La loi doit être examinée par l'autre Chambre. *Economiesuisse* écrit dans sa dernière publication: «le Conseil des Etats est prié (sic) de procéder à de nouvelles corrections tendant à réduire le nombre des programmes financés par la redevance».

Le texte issu du Conseil national fait quelques concessions au marché. Hormis la SSR, les médias audiovisuels pourront

faire de la publicité pour les alcools légers, pour les partis et les scrutins politiques, pour les églises et les sectes. Les diffuseurs saluent cette ouverture sans en attendre des gains substantiels. Mais il y a plus.

La fin des concessions pour les commerciaux

Actuellement, toutes les radios et TV doivent obtenir une concession pour émettre sur sol helvétique. A l'avenir, les médias qui ne bénéficient pas d'une partie de la redevance pourront diffuser librement leur programme en se passant d'une concession. Cette nouveauté a soulevé quelques craintes. Libres de toute contrainte programmatique, les diffuseurs purement commerciaux pourraient attirer audience et publicité au détriment des médias de service public. Claude Défago, directeur de Radio Chablais, estime cette crainte exagérée. La concession ne sera plus nécessaire, mais les fréquences FM sont pratiquement toutes occupées. Les éventuels nouveaux venus ne pourraient se diffuser que par le câble ou la toile. D'ailleurs NRJ et autres stations commerciales françaises exercent déjà une concurrence massive en arrosant une large partie de la Suisse francophone à partir d'émetteurs situés hors de Suisse. Jean-Pierre Pastori, directeur de TVRL (Lausanne), reste, lui aussi, serein. La télévision nécessite des moyens importants. La seule publicité, même étendue à l'alcool, la politique et la religion, ne saurait financer une chaîne qui aurait assez d'attrait pour concurrencer la TV romande ou le bouquet des chaînes françaises. La seule place qui subsiste sur le marché de

Suisse romande est celle des TV de proximité financées partiellement par de l'argent public.

La libéralisation de la publicité pourrait, en revanche, apporter des avantages à M6 et autres chaînes étrangères qui diffusent leurs programmes sur nos réseaux câblés, avec une fenêtre publicitaire destinée au seul public suisse. Pour lutter contre cette concurrence parasitaire, le Conseil national a prévu de ne pas appliquer la libéralisation publicitaire aux chaînes étrangères. L'intention est louable. Mais cette discrimination basée sur la nationalité pourrait poser problème. Le Conseil des Etats est invité à se pencher sur la question. La publicité sera donc vraisemblablement au centre du débat de la Chambre haute. Mais il ne faut guère s'attendre à un retour victorieux des thèses idéologiques chères à *economiesuisse*. at

Socialistes européens: adieu l'internationalisme?

L'internationalisme est l'une des valeurs fondatrices du socialisme. A la lumière des élections espagnoles, on doit malheureusement constater qu'il n'en reste pas grand-chose. Le chef du gouvernement «néotravailleiste» anglais, Tony Blair, aurait, pour des raisons de politique extérieure, préféré que la droite conserve le pouvoir dans la péninsule et donc souhaité la défaite d'un autre membre de l'internationalisme socialiste. En Suisse, les médias lancent l'offensive pour que le PSS cesse de chanter l'Internationale à la fin de ses congrès. Mais les socialistes tiennent bon. jcs

Tremblez, cartels !

La révision de la loi sur les cartels, en vigueur à partir du premier avril, promet des jours difficiles aux ententes entravant la concurrence. Toutefois, leur interdiction pure et simple, suivant l'exemple de l'Union européenne, aurait été plus efficace.

La loi sur les cartels (LCart) révisée entre en vigueur le premier avril prochain. Cette nouvelle loi était attendue avec impatience par les autorités de la concurrence, par les milieux économiques et les défenseurs des consommateurs. Elle doit mettre un terme aux cartels et autres abus de position dominante qui font de la Suisse un îlot des prix élevés au cœur de l'Europe et relancer la croissance économique grâce à une concurrence plus vive.

L'exemple le plus frappant des défauts de l'ancienne LCart est le «cartel des vitamines». Pour sa participation à cette entente sur les prix, Roche fut condamnée par les autorités européennes de la concurrence à une amende de près d'un demi-milliard d'euros. En Suisse, elle ne reçut qu'un avertissement, car l'ancienne loi ne menaçait de sanction que la récidive. Selon le professeur Roland Von Büren, ancien président de la Commission de la concurrence (ComCo), «le premier crime [était] gratuit en droit suisse des cartels». Quiconque agissait contre la concurrence ne risquait au pire qu'une atteinte à sa réputation et pouvait même conserver les gains obtenus grâce à son infraction!

Des sanctions plus sévères contre le laxisme

La principale innovation de la nouvelle LCart est donc l'introduction de sanctions appelées «directes». Désormais, toute infraction aux normes contre les cartels dits «durs» (Art. 5 al. 3 et 4 LCart; par exemple les ententes sur les prix ou le cloisonnement du marché), ainsi que contre les abus de position dominante (Art. 7 LCart; par exemple la discrimination des clients), seront passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé en Suisse lors des trois derniers exercices (Art. 49a al. 1 LCart). Ces amendes, censées être plus élevées que l'éventuel bénéfice que l'entreprise pourrait retirer de sa participation au cartel,

doivent décourager les distorsions de la concurrence les plus importantes.

Clémence pour les dénonciateurs des ententes

Les sanctions directes n'ont fait leurs preuves à l'étranger (notamment aux USA et dans l'UE) qu'accompagnées d'un «programme de clémence» (Art. 49a al. 2 LCart). Ce dernier promet une réduction de l'amende, voire une immunité totale, aux entreprises membres d'une entente cartellaire qui la dénoncent aux autorités de la concurrence. Ainsi, le risque d'être dénoncé par un autre participant est désormais inhérent à la participation à un cartel et en diminue l'attrait. Le programme de clémence permet donc de miner les cartels de l'intérieur et d'en faciliter la découverte par les autorités. Pour renforcer encore cet effet préventif, la nouvelle LCart donne à la ComCo de nouveaux moyens d'investigation. (Art. 42s. LCart). Il faudra maintenant que les moyens financiers suivent et que la ComCo puisse engager le personnel supplémentaire dont elle a besoin.

Le droit suisse de lutte contre les cartels est relativement jeune en comparaison internationale: le droit américain antitrust date de la fin du XIX^e siècle, alors que la première loi suisse, peu efficace, date des années soixante). Ainsi la nouvelle LCart prévoit que les entreprises puissent annoncer une éventuelle restriction de la concurrence avant qu'elle ne déploie ses effets («annonce préalable» Art. 49a al. 3 LCart). Cette mesure est censée permettre aux entreprises de s'adapter progressivement à la sévérité nouvelle de la loi. Elles pourront en cas de doute annoncer leurs intentions aux autorités de la concurrence pour diminuer le risque d'une sanction.

La LCart révisée a été très favorablement accueillie. Le professeur Carl Baudenbacher, président de la cour de justice de l'AELE, parle même de «qualification pour la ligue des champions». Selon certains spécialistes de la politique de la concurrence, la nouvelle

loi combatta les cartels de façon plus efficace, même s'il ne faut pas en attendre des miracles. Cet optimisme doit malheureusement être sérieusement tempéré.

Interdire plutôt que combattre les abus

En comparaison internationale, la lutte contre les distorsions de la concurrence demeure bien faible dans notre pays. Par exemple, les membres de l'UE et les pays de l'OCDE soumettent toutes les infractions aux sanctions directes, alors que la LCart ne punit que les cartels durs. La raison invoquée, le fait que les autres infractions (Art. 5 al. 1 LCart) ne soient pas assez précisément décrites, n'est pas très convaincante. Les règles européennes demeurent plus sévères que la nouvelle loi: les amendes peuvent aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires mondial. L'UE vient en outre d'abandonner son système d'annonce préalable, malgré le fait que ses nouveaux adhérents aient encore peu d'expérience dans la lutte contre les cartels. Mais surtout, elle interdit les cartels, alors que la Suisse ne fait qu'en combattre les abus. L'UE signale ainsi une volonté de fermeté beaucoup plus marquée face aux abus de la concurrence. En renonçant à une interdiction des cartels - nécessaire à une politique efficace contre les distorsions de la concurrence - la Suisse a manqué de courage. Une adhésion à l'Union corrigera cela tôt ou tard. *jcs*

Krauskopf/ Corgier, *Plädoyer* 3/03, p. 45ss.

Krauskopf/ Senn, *Sic !* 1/2003, p.3ss.

Dähler/Krauskopf, *Die Volkswirtschaft* 10/2003, p. 7ss.

www.wettbewerbskommission.ch/site/f/revisionkgf.html

www.evd.admin.ch/evd/dossiers/kartellgesetz

Sanctions directes : la libéralisation de l'électricité par la petite porte ?

Accueillie très favorablement, la nouvelle loi sur les cartels risque pourtant d'avoir un effet pervers : une pression accrue pour une libéralisation sauvage du marché de l'électricité.

L'introduction de sanctions directes pourrait bien accélérer une libéralisation sauvage de l'électricité. Dans l'Arrêt du Tribunal fédéral (ATF) en la cause Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) contre Migros et WATT Suisse SA (voir encadré), les juges de Mon-Repos ont décidé que la LCart s'applique également à la distribution de courant électrique. Désormais, une entreprise électrique qui s'appuie sur un monopole cantonal abuse de sa position dominante (Art. 7 LCart). Or, la

LCart révisée soumet un tel comportement aux nouvelles sanctions directes.

Libéraliser pour éviter les amendes

En l'absence d'une loi cantonale excluant la distribution d'électricité du champ d'application de la LCart (Art. 3 al. 1 LCart), le risque est dès lors important pour les entreprises électriques et les services industriels de se voir infliger des amendes énormes qui mettraient leur existence purement et simplement en danger.

A cela s'ajoute le fait que, dans un marché qui est de plus en plus tendu, les décisions de la Commission de la concurrence (ComCo) ont tendance à devenir de plus en plus imprévisibles. Voir même, selon le syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, grand connaisseur du dossier, à franchir de plus en plus souvent les limites de l'arbitraire. Face à cette situation, les producteurs d'électricité n'ont pas d'autres choix que celui de se soumettre aux exigences de libéralisation (provenant souvent des gros

clients), plutôt que de risquer les sanctions.

Les cantons ont les moyens de mettre un terme à cette libéralisation en sous-main. En renforçant les monopoles des entreprises électriques publiques dans les lois cantonales, ils peuvent empêcher que le marché de l'énergie soit libéralisé de force par les autorités de la concurrence. Ainsi, ils garantiraient le respect de la décision populaire d'automne 2002 qui a clairement refusé que ce secteur soit soumis à la concurrence. *jcs*

L'UDC aime la concurrence, mais pas quand elle est efficace

Une des seules oppositions à la révision de la loi sur les cartels est venue de l'UDC. Selon ce parti, l'Etat n'a pas à se mêler de la concurrence. Pourtant, l'UDC s'est fait la championne de la concurrence, qu'elle sert à toutes les sauces : assurance maladie, électricité, poste, transports publics, radio et télévision, prévoyance-vieillesse, etc. Mais quand il s'agit de veiller à ce que la concurrence soit efficace, l'UDC n'est pas d'accord. Comme quoi le parti blochérien n'en est pas à une contradiction près.

Le cas fribourgeois

Dans son arrêté (très contesté) EEF/ Migros/ WATT du 17 juin 2003, le Tribunal fédéral a décidé que l'acheminement de courant électrique est une activité économique soumise à la LCart et que le rejet de la Loi sur le marché de l'électricité par le peuple ne permet pas de déduire le contraire. Ni le droit fédéral, ni la loi cantonale fribourgeoise n'excluent la concurrence. Les entreprises électriques doivent donc se soumettre aux règles de la LCart (Art. 3 al. 1 LCart). En refusant à une autre entreprise productrice d'électricité sise en dehors du canton (WATT) d'utiliser leur réseau pour livrer du courant électrique à un client situé sur le territoire cantonal (Migros), les EEF ont abusé de leur position dominante (Art. 7 LCart). En l'absence d'une loi cantonale, le monopole sur lequel elles s'appuyaient n'est qu'un monopole de fait, insuffisant pour se soustraire aux dispositions du droit des cartels.

Afin de garantir légalement les monopoles publics, le canton de Fribourg a adopté une Loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) en septembre 2003.

ATF 129 II 497, *Droit et politique de la concurrence*, n° 2003/4, p. 925ss.

LAEE FR : www.fr.ch/v_ofl_bdlf/pas_encore_en_vigueur/fra/72202v0001.doc

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : Jacques Guyaz (jg)

Rédaction : Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro : André Gavillet (ag) Yvette Jaggi (yj) Charles-F. Pochon (cfp) Jean Christophe Schwaab (jcs) Olivier Simioni (os) Albert Tille (at)

Forum : Emmanuelle Robert (ATE)

Responsable administrative : Anne Caldelari

Impression : Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel : 100 francs
Étudiants, apprentis : 60 francs
@bonnement e-mail : 80 francs
Administration, rédaction : Saint-Pierre 1, case postale 2612 1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40
E-mail : domaine.public@span.ch
CCP : 10-15527-9

www.domainepublic.ch

L'ATE a 25 ans. Et alors?

Emmanuelle Robert
porte-parole de l'ATE

L'anniversaire de l'ATE tombe dans un contexte de politique des transports dominé par les blocages budgétaires et l'immobilisme coupable de la droite.

Voici vingt-cinq ans que l'Association Transports et Environnement (ATE) a vu le jour. Avec ses 140 000 membres et son statut de deuxième club de transports de Suisse, la petite association est devenue grande. Mais, en vingt-cinq ans, les défis semblent avoir grandi avec elle. En matière de politique des transports, notre pays se trouve en effet à un tournant crucial. Aux questions, vitales pour la Suisse, de savoir quelle mobilité nous voulons pour demain, quel visage donner à nos agglomérations et quelle place prendre dans l'Europe, la population a donné des réponses cohérentes chaque fois qu'elle s'est exprimée par les urnes. En approuvant les nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA), Rail 2000, la taxe poids lourds (RPLP), le financement des transports publics et le raccordement aux lignes à grande vitesse; en refusant le percement d'un second tube routier au Gothard et le paquet «Avanti», elle a privilégié le transfert des marchandises de la route au rail et le développement de transports publics de qualité. Mais il est légitime de s'interroger sur la volonté du gouvernement actuel de poursuivre sur la voie indiquée.

L'alibi des caisses vides

Un seul message est seriné par la majorité bourgeoise du Conseil fédéral et du Parlement: les finances fédérales sont en péril. Il faut donc pratiquer des coupes, revoir les priorités. Si ce n'est, lorsque l'on examine le plan d'économies voté par ce même Parlement en décembre 2003, qu'il n'est pas question de priorités politiques, mais d'un grignotage général du budget.

Il est également curieux de constater que, parallèlement à ses signaux alarmistes sur l'état des finances du pays, la même majorité plaide pour une politique d'exonération fiscale des plus riches, qui privera la Confédération et les cantons de revenus substantiels. Cette politique est hasardeuse dans la mesure où elle prêterait des projets de transports vitaux pour l'avenir du pays.

En sont témoins les menaces qui planent sur le raccordement aux lignes européennes à grande vitesse (LGV). Le Conseil fédéral, en retardant son message au Parlement sur les LGV, a envoyé un signal clair de désintérêt et de désengagement aux régions les plus concernées que sont la Suisse romande et la Suisse orientale. Les raisons budgétaires invoquées laissent songeur. En effet, c'est en 1998 que le peuple a approuvé le crédit de 1,2 milliard pour le raccordement au réseau européen à grande vitesse. Il ne s'agit donc nullement d'une dépense imprévue, mais d'un investissement planifié de longue date. Que la Confédération se dise incapable de l'honorer a de quoi inquiéter. Le retard pris par ce

dossier - en espérant que l'on ne s'achemine pas vers un abandon pur et simple - est d'autant plus dommageable que la collaboration avec les Etats voisins s'est bien déroulée. Le projet de la ligne du Haut-Bugey, par exemple (ligne Genève - Bellegarde - Bourg-en-Bresse - Paris) est bouclé du côté français et n'attend «que» le feu vert de la Suisse pour démarrer.

Le transfert des marchandises de la route au rail est également menacé par les visées d'une certaine droite qui demande de reporter, voire de suspendre, les travaux des nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA). Rappelons qu'à l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg en 2007, l'objectif est de ramener le nombre de poids lourds transitant par les Alpes à 650 000 millions - contre le double actuellement. Ajourner les travaux des NLFA, c'est aussi en augmenter les coûts et saper la rentabilité de ce grand projet, rentabilité pourtant hissée au rang de dogme par les mêmes milieux bourgeois.

Agglomérations et régions périphériques en priorité

D'autres inquiétudes pointent du côté des agglomérations. Noyées sous les flux automobiles, elles ont exprimé un oui net aux transports publics. Comme l'urgence d'y résoudre les problèmes de trafic rencontre un large consensus, on peut espérer qu'aucun groupe politique ne tentera de bloquer, au prétexte toujours resservi de l'état des finances, un plus grand engagement de Berne sur ce dossier. Cela dit, les problèmes de mobilité des agglomérations ne doivent pas faire oublier le désengagement toujours plus grand de la Confédération dans les régions périphériques. Là aussi, en matière de transports, le service public est une question de volonté politique.

La Suisse doit pouvoir relever le défi de juguler l'explosion de la mobilité, de mieux répartir les parts modales entre transports publics et transports individuels, entre la route et le rail et, sur le plan international, de réduire, au moyen du raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse, la dépendance de notre pays envers le trafic aérien. Mais l'actuelle politique de blocage et d'immobilisme, menée sous couvert d'équilibre budgétaire par la majorité du Parlement et du Conseil fédéral, est en train de remettre en question tous ces grands projets. Le risque: un retour en arrière qui hypothéquerait gravement le potentiel de croissance et de développement de notre pays. ■

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Fédéralisme institutionnel et atlas structurels

La Suisse des cantons ne correspond plus aux réalités sociales et démographiques du pays. Des études récentes visualisent le décalage entre les espaces de vie et les territoires administratifs.

Au moment où le fédéralisme connaît une heure de gloire avec le référendum des cantons contre le paquet fiscal, les Etats souverains qui composent la Confédération voient leur consistance remise en cause (cf. Edito). Ils voient aussi leurs frontières redessinées par les sociogéographes qui préfèrent les cartes des mentalités à celles des territoires institutionnels.

Après les deux premiers et très sages atlas structurels de la Suisse, parus en 1985 et 1997, il y eut le premier choc du redécoupage du pays en sept grandes régions linguistiquement homogènes et démographiquement mal équilibrées, une réalité qu'il serait artificiel de corriger. Et puis, l'informatic a frappé.

On se souvient de l'émotion suscitée l'automne dernier par *l'Atlas des paysages politiques* de deux enseignants-chercheurs de l'Institut de géographie rattaché à l'Université de Zurich. Ils ont produit des cartes de la Suisse socio-politique, «déformées» selon deux axes correspondants aux options gauchedroite et libérales-conservatrices; des cartes pondérées en quelque sorte, les échelles étant déterminées par la force relative des options révélées par 27 votations fédérales (entre 1992 et 2003) et non par les distances et surfaces au sol. Il en ressort des distorsions si-

gnificatives de la représentation des territoires suisse et cantonaux, ainsi que l'existence d'un front fluctuant, se déplaçant nettement plus à l'est que la limite des langues, entre les cultures de type romanes/burgondes d'une part et alémaniques de l'autre.

L'émergence de la Suisse occidentale

Exit l'idée d'une Romandie exclusivement francophone. Apparaît en revanche bel et bien une Suisse occidentale comprenant, outre les six cantons dits romands, au moins Berne et, liés par de pro-

l'économie de la santé comme dans le secteur culturel, l'offre induit la demande et non l'inverse comme sur les marchés réputés plus rationnels; que les mêmes cantons (GE, VD, VS, TI, NE et FR) ont les plus fortes proportions de maturités (en pourcentage des jeunes de 19 ans) et de pharmacies (pour cent mille habitants); que la dette cantonale par habitant (cf. encadré) est relativement très élevée dans toute la Suisse occidentale (sauf à Fribourg, dans le Jura et à Soleure); que Genève se retrouve nettement en tête pour la proportion de bénéficiaires de prestations

de l'assurance invalidité, pour le taux de chômage, pour les dépenses de fonctionnement des collectivités publiques, pour la densité de la population étrangère; que Genève partage le record des dépenses de l'aide sociale avec Bâle-Ville, qui de son côté tient la tête du

classement selon différents critères: proportion de ménages à une seule personne, de personnes âgées, de rentiers AI, mais aussi dépenses publiques pour l'encouragement à la culture. Canton également très urbain, Zurich tranche par rapport à la Suisse centrale et orientale, avec ses proportions relativement élevées de chômeurs, d'étrangers, de petits ménages et de bénéficiaires de l'aide sociale.

A l'abri ou aux franges des grandes agglomérations, les plus petits cantons de la Suisse centrale et orientale comptent pour des

raisons évidentes parmi les défenseurs les plus acharnés de l'autonomie cantonale. Et même si le *réseau express régional* de Zurich dessert une demi-douzaine de cantons, certains d'entre eux se tiennent à prudente distance mentale des complications urbaines.

De toute évidence, le fédéralisme des cantons souverains peinera de plus en plus à se maintenir en dépit de réalités sociales et démographiques, dont la mobilité toujours croissante de la population fait évidemment partie. Plus le décalage entre les territoires institutionnels et les espaces fonctionnels s'accroît, plus les visions d'une Suisse regroupée en sept grandes régions ou réduite à une vague constellation métropolitaine gagneront en pouvoir de séduction, voire de conviction. Et plus aussi deviendront urgentes les réflexions sur le sujet, qui ne pourra indéfiniment rester tabou, d'une nouvelle répartition des pouvoirs infrafédéraux. Les cantons, entre eux ainsi qu'avec «leurs» villes et agglomérations, ont devant eux un beau champ de réflexion commune, que l'expérience du référendum contre le paquet fiscal devrait permettre de développer enfin sérieusement, surtout dans le cas fort possible d'une réussite le 16 mai prochain. *yj*

Michael HERMANN, Heiri LEUTHOLD: *Atlas der politischen Landschaften - Ein weltanschauliches Porträt der Schweiz*. Zürich, v/d/f, 2003.

Markus SCHNEIDER: «Zwei bessere Hälften». In *Weltwoche*, 11 mars 2004.

Dette des cantons par habitant en milliers de francs, 2002

Genève	41 791	Tessin	4 444
Bâle-Ville	27 509	Saint-Gall	3 678
Vaud	13 065	Zoug	3 572
Bâle-Campagne	11 324	Schwytz	3 335
Neuchâtel	10 903	Argovie	3 076
Berne	10 585	Appenzell-A	2 545
Valais	9 090	Appenzell-I	2 458

Source: Département fédéral des finances

fondes affinités électives, les deux Bâle, voire Soleure. Le «Welschland» ainsi compris se retrouve dans toutes une série de statistiques relatives aux comportements des citoyens et acteurs sociaux, en correspondance fréquente avec les cantons de Zurich et du Tessin, ainsi qu'en témoigne une enquête de Markus Schneider, parue dans la *Weltwoche*.

Les cartes, frappantes, mettent en évidence des faits connus mais souvent niés, soit par la dérive du préjugé, soit par le refus de la réalité. Ainsi, l'on vérifie que, dans

Emerveillés par la différence

Après l'exposition nationale, la région des lacs garde toute sa vitalité. Les musées continuent d'interroger l'identité du pays au détour de son avenir, ici et ailleurs.

L'anthropologue français Georges Balandier a souvent vanté les mérites des détours. Détours par l'ethnologie qui nous tend le miroir des sociétés «exotiques», détours par la fiction spéculative, projection de notre présent dans un futur imaginaire, plus connue sous le nom de science-fiction, et détours par l'histoire, notre mémoire collective. En quelque sorte, la connaissance n'est finalement qu'une rencontre avec l'autre.

Comme pour redonner vie à cette idée forte, le Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN) fête son centenaire.

Pendant ce temps, toujours au bord du lac de Neuchâtel, à Yverdon, la Maison d'Ailleurs interroge le futur (antérieur) de la conquête spatiale, en collaboration avec l'Agence spatiale européenne. Enfin, au bord du lac de Biènnne, le Centre PasquArt revient, via la photographie, à la période entre les années cinquante et septante.

Alors qu'Expo.02 ne fut finalement qu'une parenthèse, la région qui l'accueillit n'en est pas pour autant devenue un désert culturel. Loin de là. Par bien des aspects, l'offre culturelle qu'elle propose est unique en son genre. Le MEN occupe une

place à part dans le vaste monde de l'ethnologie. On peut parler d'un «style» neuchâtelois. Le rapport à l'autre y est problématisé, les objets questionnés, l'exposition s'interroge sur elle-même. Comme par dérision, le centenaire débute par une exposition à la facture très classique, présentant la culture des Touaregs. Mais le programme des festivités est large (spectacles, concerts, films, forums, etc.) et multiplie les occasions de découverte jusqu'à la fin de l'année.

L'autre, c'est nous

La Maison d'Ailleurs, de son côté, est tout simplement unique en Europe. Etrange pour un pays comme la Suisse qui n'a pratiquement fourni aucune personnalité à même de figurer dans le panthéon de la science-fiction. Et pourtant, dans le nord vaudois, les expositions passionnantes se suivent

sans jamais se ressembler. Là aussi, la confrontation avec l'étrange, est révélatrice. «L'ailleurs et le demain», pour reprendre le titre d'une collection célèbre, ne sont que des projections de notre ici présent. L'autre, c'est nous. Rimbaud aurait peut-être aimé la Maison d'Ailleurs et sa nouvelle exposition, *Retour vers les étoiles*.

Enfin, le centre PasquArt à Biènnne propose un retour vers le passé proche. Yvan Dalain et Rob Gnant, as du photojournalisme, peuvent également être considérés comme des artistes dont le regard donne à notre passé une coloration particulière: entre insouciance et tensions sociales latentes. L'exposition, qui est partie de la Fondation suisse pour la photographie à Winthertour, donne également l'occasion de découvrir, ou redécouvrir, l'hebdomadaire *Die Woche* pour lequel Dalain et Gnant collaboraient régulièrement et dont le dernier numéro date de 1973. Une autre époque du journalisme. Une autre manière de se rappeler qui nous sommes ici et maintenant. os



Marguerite la rouge, encore

Le 8 mars et la publication de deux livres sur Margarethe Hardegger ont inspiré, aussi en Suisse alémanique, plusieurs articles. Notons tout d'abord qu'elle était mariée et mère de deux filles lors de son engagement à l'organisation qui a précédé l'Union syndicale suisse (USS). C'est pourquoi la rédactrice responsable de *L'Exploitée* s'appelait Marguerite Faas-Hardegger. Cette première union s'est conclue par un divorce. Durant toute sa vie, elle a eu de nombreux contacts avec la Suisse romande. La marche de la paix de 1963, à laquelle elle a participé peu avant sa mort, allait de Lausanne à Genève. Soixante ans auparavant, elle avait traduit en allemand la plaidoirie de Charles Naine, objecteur de conscience. Peu après, elle a fait partie, avec Auguste Forel, du Groupe Malthusien. Elle a connu James Guillaume, s'est occupée du comité André Bonnard, et nous en passons. Un riche site Internet lui est consacré : www.margarethe-hardegger.ch. Il est en allemand, mais ce n'est pas une raison pour refuser de le visiter.

cfp

Musée ethnographique de Neuchâtel, MEN, *Touareg. Nomadas del desierto*, jusqu'au 18 avril 2004.

Centre PasquArt, Yvan Dalain, Rob Gnant et *Die Woche*, jusqu'au 25 avril 2004.

Maison d'Ailleurs, *Retour vers les étoiles*, jusqu'au 6 juin 2004.